

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

**Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité
et de la Politique agricole**

Vendredi 27 juin 2008

SOMMAIRE

- 4 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 4 INTERPELLATION
- 4 de Mme Dethier-Neumann sur « la protection des abeilles en Région wallonne », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme (Orateurs: Mme Dethier-Neumann, M. le Président, M. Ancion, M. Lutgen, Ministre)
- 8 QUESTIONS ORALES
- 8 de M. Senesael sur « le concours Eden (European Destination of Excellence) », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme (Orateurs: M. Senesael, M. Lutgen, Ministre)
- 10 de M. Ancion sur « le sort des dossiers non retenus dans le cadre des fonds structurels européens », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme (Orateurs: M. Ancion, M. Lutgen, Ministre)
- 10 de M. Senesael sur « la grippe aviaire au Royaume-Uni », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme (Orateurs: M. Senesael, M. Lutgen, Ministre)
- 11 de M. Senesael sur « l'interdiction de la chasse aux chats en Flandre », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme (Orateurs: M. Senesael, M. Lutgen, Ministre)
- 12 de M. Senesael sur « la récupération de l'eau de pluie », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme (Orateurs: M. Senesael, M. Lutgen, Ministre)
- 14 de Mme Dethier-Neumann sur « la récente pollution du Samson, l'identification des responsabilités et les suites en termes de prévention pour l'avenir »; de Mme Tillieux sur « la pollution détectée dans le Samson », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme (Orateurs: Mmes Dethier-Neumann, Tillieux, M. Lutgen, Ministre, M. le Président)
- 16 de M. Wesphael sur « la décision du Gouvernement de désigner le Cabinet Haumont pour répondre à l'avis motivé de la Commission européenne dans le dossier Cerexhe-Heuseux-Beaufays (CHB) », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme (Orateurs: M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre)
- 17 de M. Wesphael sur « la contamination de parcelles d'essai non OGM par des OGM en Wallonie », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme (Orateurs: M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre)
- 19 de Mme Dethier-Neumann sur « l'absence d'un secteur de la recherche en matière d'agriculture biologique en Région wallonne », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme (Orateurs: Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre)
- 20 de Mme Dethier-Neumann sur « la promotion de la viande bovine », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme (Orateurs: Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre, Mme la Présidente)

- 22 de M. Fontaine sur « l'état de la population de l'écureuil gris en Région wallonne », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme (Orateurs: M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre, Mme la Présidente)
- 24 LISTE DES INTERVENANTS
- 25 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE
LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert Meureau, Président.

La séance est ouverte à 10 heures 07 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Je vous informe que je vais transformer mon interpellation sur «les pratiques agricoles et les inondations» en question écrite. Dans le même ordre d'idées, sont transformées en questions écrites les questions orales de M. Dardenne sur «la rentabilité des exploitations agricoles»; sur «les bureaux de l'Office de Promotion du Tourisme (OPT) à l'étranger»; sur «les zones de baignade» et sur «la non-ratification du Traité de Lisbonne par l'Irlande»; ainsi que les questions orales de M. Stoffels sur «les primes agricoles»; sur «l'introduction d'huile de moteur dans la chaîne alimentaire» et sur «le développement rural» et enfin, la question orale de M. Wacquier sur «le démantèlement de l'ancienne sucrerie de la commune de Brugelette».

INTERPELLATION

INTERPELLATION DE MME DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA PROTECTION DES ABEILLES EN RÉGION WALLONNE»

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Pour rappel, à la veille des élections régionales, le parlement wallon a voté à l'unanimité une motion visant à protéger les abeilles. Certes, un programme d'études multifactorielles et interdisciplinaires concernant l'ensemble des substances qui touchent, de près ou de loin les ruches, a été mené par la Faculté agronomique de Gembloux et le Centre d'analyse des résidus en trace de l'Université de Liège — aussi appelé «Étude Haubruge» — à la demande de la Région Wallonne.

Mais la question aujourd'hui est de savoir si cela est suffisant.

Selon la communication de presse du Professeur Haubruge sur l'étude du même nom, les pesticides à usage agricole ne seraient en rien responsables du dépérissement de l'abeille domestique en Wallonie. Pour lui le problème serait tout sauf les pesticides.

Je souhaiterais vous faire part de mon scepticisme. Dans les milieux scientifiques, le Professeur Haubruge admet volontiers qu'il n'exclut pas l'hypothèse des pesticides. Il ne nie pas — il ne le pourrait d'ailleurs pas — que l'abeille est en contact direct ou indirect avec de nombreux pesticides à usage agricole et apicole. Il se contente de dire que se focaliser sur l'interdiction d'une famille de pesticides serait une stratégie néfaste pour l'abeille et sa survie.

Pourtant, toujours selon sa communication sur cette étude, le dépérissement des abeilles wallonnes serait lié à la présence massive dans les ruchers wallons de certains parasites comme le *Varroa destructor* et surtout à la façon dont ce dernier serait traité par les apiculteurs.

Je ne suis pas une scientifique, mais une femme de bon sens. Ne pensez-vous pas avec moi que cela reste à prouver?

L'hypothétique carence des apiculteurs wallons dans la connaissance des pathologies et des parasites n'explique pas tout. En effet, nombreux sont ceux qui incriminent les insecticides utilisés dans l'enrobage des semences, qu'ils soient apiculteurs ou scientifiques et ce, quelque soit leur nationalité.

En Allemagne, le 15 mai dernier, l'Office fédéral pour la protection des consommateurs et la sécurité alimentaire a suspendu l'autorisation de certains insecticides utilisés dans l'enrobage des semences en terre

allemande. Ce décret s'applique à l'ensemble des produits fabriqués à partir de clothianidine, matière active de la famille chimique des néo-nicotinoïdes. Leur emploi vise à protéger les plantations de l'attaque de vers et d'insectes prédateurs des semences tels que les larves de taupins et les oscinies.

À l'origine de cette interdiction, des analyses effectuées par l'Institut Julius Kühn qui ont révélé que la clothianidine était l'une des causes majeures de la rapide disparition des populations d'abeilles élevées dans les Landers de Bade-Wurtemberg et de la Bavière. Cette restriction géographique s'explique par l'utilisation massive d'insecticides dans les cultures de maïs de la plaine du Rhin et de la région attenante à la ville de Passau, confrontées à l'invasion de chrysomèles, des insectes réputés pour leur goût prononcé pour les plants de maïs. Par frottement lors du butinage des plantes dont les semences ont été enrobées, les abeilles entrent en contact avec l'agent toxique, à moins que ce ne soit les poussières émises par frottement entre les graines dans le semoir qui se répandraient dans la nature tout autour. Les abeilles se contaminent au contact de plantes qui ne sont pas les plantes traitées, qu'on est alors seulement en train de semer. Cette contamination condamne l'insecte à une mort certaine, affectant son système nerveux et lui faisant perdre tout sens d'orientation.

Celui qui en a eu le temps ce matin aura vu un article du journal *Le Soir* qui relate une étude portant sur l'influence des pesticides sur le système nerveux des insectes. Une fois leur système touché, ceux-ci ne retrouvent plus leur partenaire.

Bien que les études destinées à identifier les causes précises de cette contamination massive à la clothianidine soient encore en cours de réalisation — on suspecte certaines machines de semence d'avoir contaminé des cultures avoisinantes de colza ou de fruits en propageant une quantité de produit supérieure à celle initialement prévue —, l'Allemagne a invoqué le principe de précaution, interdisant l'utilisation de l'ensemble des insecticides incluant la clothianidine dans leur composition.

Elle se désolidarise ainsi de la France avec laquelle elle avait engagé une procédure de reconnaissance mutuelle en janvier dernier pour la commercialisation de ces produits.

On peut difficilement retenir l'hypothèse que ce qui s'est passé en Allemagne provient d'une erreur commise par le fabricant au moment de l'enrobage.

En effet, j'imagine que vous n'êtes pas sans savoir qu'en 2007, l'Italie a perdu près de 200.000 ruches et, qu'au Nord, la mortalité des abeilles avoisine les 50%. S'agissait-il d'une erreur d'enrobage?

Actuellement, dans les plaines du Nord-Ouest de l'Italie, alors que les semis de maïs ont commencé, les apiculteurs de la région se retirent sur les hauteurs, convaincus de la toxicité du Cruiser — un des insecticides systémiques en traitement de semences de maïs — pour leurs ruches. Les apiculteurs qui en ont la possibilité cherchent à sauver leurs ruchers, ils fuient les plaines empoisonnées en pleine floraison pour se retirer dans les zones hautes et froides. Pourtant le printemps y arrivera plus tard et leurs abeilles y risquent la famine.

De même, que dire des pertes des apiculteurs Galiciens qui voient 40% de leurs ruches partir en fumée chaque année depuis que les forestiers traitent les eucalyptus au Confidor — même matière active que le Gaucho — pour protéger leurs plantations du *Gonipterus*, un petit coléoptère?

En Grèce, les apiculteurs se sont plaints d'une perte massive de leurs colonies depuis que l'Imidaclopride — matière active du Gaucho et du Confidor — est autorisée sur le coton. Drôle de coïncidence, ne trouvez-vous pas?

En France, l'inquiétude est grande depuis que le gouvernement français a autorisé l'utilisation du Cruiser en traitement des semences de maïs alors qu'il n'avait pas autorisé le Poncho — une autre substance active, mais chimiquement sœur de celle du Cruiser — estimant insuffisantes les études procurées par Bayer sur les abeilles, justement. Rappelons aussi que le Cruiser est de la même famille que le Gaucho, le Regent, contre lesquels le monde apicole s'est battu et qui ont finalement été interdits. À nouveau, on peut difficilement plaider qu'il s'agit d'une erreur d'enrobage.

Sont-ils tous devenus fous? Ou plutôt sont-ils plus conscients que nous de l'énorme pression qu'est capable de faire subir le *lobby* phytosanitaire aux centres de recherches?

Peut-on, de manière crédible, affirmer que «l'incident» allemand soit sans relation avec les pertes d'abeilles enregistrées partout dans le monde et qui ont commencé en 1992? Comme par hasard, cette date coïncide

exactement avec la mise sur le marché des premiers insecticides en enrobage de semences, c'est-à-dire utilisant les matières actives précitées.

Loin de moi l'idée de mettre en doute l'indépendance de nos chercheurs, pas plus que la transparence de leurs travaux.

Simplement, je m'interroge et, au cas où vous en auriez besoin, je pourrais vous rafraîchir la mémoire sur les pressions exercées naguère par une multinationale spécialisée dans les biotechnologies végétales, originellement entreprise de produits chimiques, dont le nom est tristement associé à celui de l'agent orange. Cela vous permettra peut-être de découvrir certains parallèles. Mais vous le savez certainement tout comme moi, ouvrir la boîte de Pandore n'est pas sans risque.

En conclusion, même s'il est vrai que cette année il ne faut pas mettre entièrement la catastrophe apicole wallonne sur le seul compte des pesticides, il est absolument certain qu'ils y ont une large corresponsabilité. Sans omettre qu'il ne faut pas seulement prendre en compte le cas des trop nombreuses ruches décimées, mais aussi celui de très nombreuses colonies qui «refusent» de se développer, comme si elles étaient paralysées.

Au vu de tous les éléments précités, pouvez-vous me dire les mesures qu'il a prise ou qu'il compte prendre pour venir en aide à nos apiculteurs, en-dehors du soutien accordé par la Région Wallonne au CARI — qui reconnaissons-le fait un excellent travail.

Vous qui êtes si sensible aux principes généraux du droit de l'environnement, n'envisagez-vous pas d'invoquer le principe de précaution pour toute la Wallonie, comme l'a fait l'Allemagne?

D'après mes renseignements, les semences enrobées ne sont, à l'heure actuelle, soumises ni à la législation phytosanitaire, ni aux obligations d'étiquetage.

Comptez-vous prendre une réglementation qui, à l'instar de ce que prévoit la législation fédérale sur les produits, interdit et subordonne les semences aux mêmes interdictions et obligations?

Vous avez déclaré, je cite, qu'«il faudrait professionnaliser le secteur apicole wallon essentiellement amateur», mais n'est-ce pas justement l'apiculteur amateur qui, en raison de sa dispersion géographique, est le plus utile et bénéfique à notre environnement et à la protection de notre biodiversité?

Pouvez-vous me rejoindre pour affirmer avec moi que la plupart des apiculteurs maîtrisent bien l'élevage de l'abeille domestique et la conduite d'un rucher? Avez-vous effectué un bilan des connaissances et des pratiques de nos apiculteurs et, dans l'affirmative, pourriez-vous nous indiquer les mesures qu'il compte prendre à l'égard de ce secteur en vue d'accroître l'expertise?

M. le Président. – M. Ancion a demandé à pouvoir se joindre à cette interpellation.

M. Claude Ancion (MR). – Mon intervention sera moins scientifique et comportera des termes moins savants. Cette année encore, les pertes au niveau des colonies d'abeilles ont été importantes. Il semblerait que ce sont les zones de culture qui sont les plus touchées, les zones de friches n'étant que peu ou pas touchées. Comptez-vous faire vérifier ces informations?

Le monde des apiculteurs s'interroge quant à la raison ou aux raisons de la mortalité des abeilles. Serait-elle due à l'utilisation de pesticides? En effet, le Professeur Haubruge n'exclut pas cette hypothèse.

Est-il possible de déterminer les zones les plus affectées par cette mortalité? Comptez-vous, suite à l'étude en cours, demander une étude des pollens? Êtes-vous prêt à commander une nouvelle étude au besoin?

Il importe de poser un diagnostic réaliste. Considérant que mes questions n'étaient pas prévues, je me satisferai d'une réponse ultérieure, le cas échéant.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Face à cette problématique, il convient de raison garder sur un sujet aussi sensible, considérant qu'il nous touche tous au travers des difficultés que rencontrent les apiculteurs et de la mortalité des abeilles.

Cette année, les apiculteurs ont amené les ruchers dans les fermes afin de faire connaître la qualité élevée de leur savoir-faire. Deux cent ruchers ont ainsi pu être présentés. Un apiculteur présent s'est adressé à l'un de mes collaborateurs en lui faisant savoir que, selon lui, la mortalité des abeilles était due à la quantité suffisante de nourriture pour elle. Il s'agit d'un avis parmi d'autres.

Toutefois, la carence nourriture est indéniable. Celle-ci entraîne la faiblesse des essaims, sans oublier le fait que des parasites sont présents. Cette faiblesse des ruchers les rend d'autant plus sensibles aux pesticides.

Cette année, les apiculteurs wallons ont été particulièrement touchés, puisque le centre CARI relevait 30% à 40% de pertes d'abeilles pour eux, avec des pointes allant jusqu'à 45%.

Selon les scientifiques, seule la synergie de certains facteurs serait en cause.

L'un des facteurs étant le facteur climatique, puisque nous avons connu un hiver trop clément et un printemps 2008 tardif ayant eu pour conséquence la mort de faim des abeilles.

Malgré la vigilance des apiculteurs, de nombreuses pertes n'ont pas pu être évitées.

À ce titre, une étude de la Faculté agronomique de Gembloux a été mise sur pied. Sur dix-huit pesticides, elle relève que quatorze sont agricoles et quatre apicoles. Jusqu'à présent, me basant sur les éléments scientifiques, aucun lien n'a pu être établi entre les pesticides agricoles et la mortalité des abeilles. Je précise que nous avons financé ces études.

Les substances utilisées en Belgique à cette fin sont le Gaucho et le fipronil. Le fipronil est très peu employé chez nous. Concernant le Gaucho, sur mille échantillons, cinq comprenaient la molécule.

Les ruches de la plaine du Rhin ont effectivement révélé une dose importante de clothianidine. Il semblerait que la contamination des ruchers se soit opérée via la contamination de l'environnement due aux poussières lors des semis. Ceci a entraîné l'interdiction d'utilisation des produits incriminés.

En Belgique, les produits utilisés proviennent du secteur phytopharmaceutique. En l'occurrence, l'adhérence des produits aux semences nécessite d'être agréée. Si de la poussière est relevée, il n'y a pas d'agrément.

Malheureusement, lors de ces agréments, on n'évalue pas le risque sur les abeilles. Celui-ci n'est pas pris en compte. Nous espérons que les choses changent. Quoi qu'il en soit, cela relève de la compétence fédérale pour que cet aspect de la problématique soit pris en compte.

Néanmoins, des cas spectaculaires ont vu le jour en-dehors des périodes de semis, puisqu'une mortalité importante a été observée dès l'hiver, soit avant les semis.

Un colloque mondial s'est tenu à Athènes en avril 2008, réunissant une septantaine de scientifiques, quant aux mesures de prévention à prendre. Tous ont pointé du doigt le *Varroa destructor*.

Je suis pour une certaine professionnalisation du secteur apicole via un encadrement qui doit être meilleur. Est également nécessaire une meilleure dispersion des ruchers sur notre territoire. Si les apiculteurs maîtrisent bien les abeilles domestiques, il y a un manque d'aides les concernant. Ainsi, ceux-ci n'ont rien contre le *Varroa destructor*. Ils ont besoin de produits performants face à l'AFSCA.

En outre, j'ai financé différentes études et un guide de bonnes pratiques apicoles. Ce guide est en cours de validation auprès de l'AFSCA. La diffusion de ce guide est prévue au travers d'un projet introduit par le CARI au sein de mon Cabinet. J'attends que l'avis du Fédéral soit pris.

Vous êtes une femme de bon sens. J'attendrai, pour ma part, les conclusions définitives de l'étude du Professeur Haubruge. Je ne peux pas mettre en cause son indépendance pour prendre les mesures qui s'imposeraient.

En conclusion, il y a :

- le guide de bonnes pratiques apicoles ;
- le renforcement de l'aide aux apiculteurs ;

- la volonté d'établir un lien entre les différents produits sur le marché et la réalité de la mortalité des abeilles.

Ces résultats seront transférés au Fédéral, le but étant d'interdire la mise sur le marché de produits, si tant est qu'ils soient incriminés.

Je continuerai à soutenir le secteur qui relève d'un intérêt biologique ainsi que de la qualité de notre Région. J'ai une grande sensibilité par rapport à cette problématique.

En fonction des différents éléments relevés sur les zones, je commenderai au besoin une nouvelle étude. Actuellement, la première est toujours en cours. J'en attendrai les résultats.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je vous remercie pour votre réflexion ouverte. J'ai retenu l'aide prévue aux apiculteurs et leur accompagnement. Cela permettra sans doute un regard plus direct, ainsi qu'un lien entre l'aide et le recensement localisé des abeilles. C'est une belle proposition.

Effectivement, il convient d'attendre la fin de l'étude.

Pour ma part, si j'ai cité d'autres pays européens, c'était pour signifier d'autres constats et mettre en avant qu'une vision européenne est nécessaire en la matière.

Un élément tel que le Gaucho se retrouve dans tous les pays. Je veux dire que l'environnement ne s'arrête pas aux frontières d'États. Il faudrait mettre en place une synergie avec les autres centres d'études européens.

Je rappelle qu'un colloque du Parlement européen va avoir lieu en octobre, avec une possibilité d'y revoir la législation. Une proposition est sur la table quant à la promotion des pesticides. Il convient de déterminer quel amendement soutiendra la Belgique.

M. Claude Ancion (MR). – Je remercie M. le Ministre et l'encourage à rester vigilant et réaliste dans cette matière.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LE CONCOURS EDEN (EUROPEAN DESTINATION OF EXCELLENCE)»

M. Daniel Senesael (PS). – La Ville d'Ath vient de décrocher le titre de destination européenne d'excellence en 2008 pour la Belgique. Cette récompense s'inscrit dans le cadre du concours EDEN initié par l'Observatoire du tourisme wallon à l'échelle de notre Région.

Cette année, la thématique du concours s'articulait autour du tourisme et du patrimoine local immatériel. Grâce à sa récompense, la cité des Géants aura donc l'honneur de représenter la Belgique lors du prochain forum européen du tourisme, qui aura lieu en octobre 2008 à Paris.

Une belle vitrine pour la Wallonie picarde, d'autant que Silly s'est aussi classée troisième de ce concours.

Pouvez-vous nous en dire plus sur ce concours? Quelles sont les personnes qui établissent ce classement? Sur base de quels critères jugent-elles les Villes qui y participent?

Une fois le concours terminé, un suivi est-il organisé pour les Villes gagnantes? Comment l'Observatoire du tourisme wallon va-t-il maintenant soutenir la valorisation touristique de la Ville d'Ath et la participation athoise lors du prochain forum européen du tourisme?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Comme vous le savez, dans l'état actuel du droit communautaire, le tourisme n'est pas une compétence de l'Union européenne. Le Traité de Lisbonne lorsqu'il entrera en vigueur modifiera cette situation.

Mais le tourisme intéresse fortement la Commission européenne en tant qu'activité économique présentant un potentiel important de croissance. Le tourisme représente aujourd'hui 10% du PIB européen. Cet intérêt pour le tourisme se traduit notamment par :

- la désignation d'un Commissaire européen en charge du tourisme, M. Günter Verheugen;
- l'adoption de recommandations sur le tourisme durable, par exemple;
- la mise en place du site Internet www.visiteurope.com;
- la tenue de réunions informelles des Ministres et hauts responsables du tourisme.

C'est dans ce cadre que la Commission a lancé en 2006 le projet EDEN, à savoir *European Destinations of Excellence*. EDEN vise à promouvoir les meilleurs exemples européens de développement touristique durable, par la reconnaissance de quelques destinations touristiques d'excellence situées sur notre continent.

Concrètement, chaque État membre ou candidat est invité à mettre en oeuvre une procédure de sélection sur son territoire afin de choisir une destination d'excellence.

Le thème retenu pour cette deuxième édition s'intitule «Tourisme et patrimoine local immatériel» et concerne toutes les destinations qui, d'une manière ou d'une autre, valorisent touristiquement leur patrimoine immatériel pour se développer de manière durable. Vingt États membres ont répondu à l'appel de la Commission, parmi lesquels la France, la Grèce, l'Espagne, l'Italie ou encore la Turquie notamment.

Ni la Communauté flamande, ni la Communauté germanophone, ni la CoCoF n'ayant manifesté d'intérêt pour ce projet en 2008, la Région wallonne a, comme l'an dernier, lancé un appel à candidature sur son territoire pour représenter la Belgique.

Dix destinations ont ainsi posé leur candidature: Ath, Bièvre, Chièvres, Couvin, le Parc naturel Haute Sure — Forêt d'Anlier, Leuze-en-Hainaut, Liège, Ottignies Louvain-La-Neuve, le Pays d'Ourthe Amblève et Silly.

Un jury de professionnels issus du secteur public, du secteur privé, du monde associatif et universitaire et des médias a été chargé d'évaluer les candidats. Le jury 2008 intégrait également un membre de *Toerisme Vlaanderen*, de l'Office du Tourisme des Cantons de l'Est, de l'OPT, et d'ODIT-France, l'organisme public en charge du concours en France.

Une analyse de chacun des dossiers a été effectuée sur base d'une grille d'évaluation approuvée par la Commission européenne et comportant 21 critères.

Les quatre meilleures candidatures ont fait l'objet d'une visite de terrain: Ath avec sa ducasse et ses géants, le Parc Naturel Haute-Sûre/Forêt d'Anlier qui s'est structuré autour des contes et légendes, Silly qui souhaite partager avec ses visiteurs l'art de vivre de ses résidents et enfin Couvin et sa mosaïque de traditions et de spécialités gastronomiques.

C'est la Ville d'Ath qui a été finalement retenue par le jury. Outre son patrimoine historique et une rénovation urbaine réussie, elle accueille chaque année, à la fin du mois d'août, un événement majeur ayant d'ailleurs été reconnu patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

En septembre prochain, les représentants de la cité des géants recevront leur prix lors d'une cérémonie officielle qui se tiendra au forum européen du Tourisme, organisé cette année à Bordeaux. À cette occasion, Ath sera mis à l'honneur par la diffusion d'une vidéo de présentation auprès de l'ensemble des participants, mais aussi par l'aménagement d'un stand dans le pavillon des destinations européennes d'excellence ainsi que sur le site Internet www.visiteurope.com.

Comme l'an passé, le Commissariat général au tourisme allouera une subvention exceptionnelle de 10.000 euros au premier lauréat. Trois autres subventions exceptionnelles seront également octroyées aux autres destinations primées: le Parc naturel Haute-Sûre — Forêt d'Anlier, Silly et Couvin.

Je puis enfin vous annoncer que la Région wallonne, en partenariat avec la Communauté germanophone, déposera le 16 juin prochain, un dossier de candidature au nom de la Belgique pour participer à la troisième édition du concours EDEN qui aura pour thème «les espaces protégés».

M. Daniel Senesaël (PS). – Il me reste à remercier M. Le Ministre pour sa réponse complète et exhaustive.

QUESTION ORALE DE M. ANCION À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LE SORT DES DOSSIERS NON RETENUS DANS LE CADRE DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS»

M. Claude Ancion (MR). – Dans le cadre des Fonds structurels européens, certains dossiers touristiques n'ont pas été retenus par le Comité de Pilotage alors qu'ils avaient obtenu un avis favorable de la *Task Force*.

En réponse aux nombreuses interpellations lors de la séance publique du 28 mai, M. le Ministre-Président a terminé son exposé par cette phrase: «Des projets qui n'ont pas été retenus pourraient trouver une autre issue à l'avenir via d'autres canaux.», ce qui signifie que ces dossiers pourraient faire l'objet d'une attention particulière dans les différents ministères.

Plus précisément, quel sort comptez-vous réserver aux dossiers touristiques qui avaient été introduit bien avant la publication de la programmation 2007-2013 du FEDER et qui avaient déjà un à priori favorable de l'administration, d'une part, et aux dossiers spécifiquement introduits pour la circonstance, d'autre part?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je souhaiterai insister sur un premier élément. Depuis le début de la législature, j'ai soutenu des projets touristiques qui avaient une portée la plus forte possible en matière de développement territorial et j'ai mis l'accent sur les partenariats publics-privés. Nous nous sommes ainsi désengagés de plusieurs sites.

Sur des sites majeurs, nous avons, en collaboration avec les acteurs locaux privés et publics, mis en place toute une série de nouvelles structures pour rationaliser la gestion de ces sites. Ainsi, par exemple, nous avons instauré davantage de professionnalisme, moins de structures et un plan de développement sur le site du lac de l'eau d'heure. On en voit les résultats aujourd'hui. Je compte poursuivre cette stratégie qui s'inscrit dans le plan de *marketing* international.

La mesure 3.3 du programme «Convergence et compétitivité» poursuivait un objectif très large puisqu'on parlait d'attractivité territoriale ainsi que des volets touristiques, patrimoniaux et culturels. Tous les projets qui n'ont pas été retenus n'ont pas été définitivement jetés à la poubelle, surtout s'ils avaient reçu des avis favorables de la part des experts.

Je reste ouvert à ces projets qui n'ont pu être retenus en raison d'une part, du nombre de projets qui étaient soumis et, d'autre part, parce qu'il y avait des éléments plus large en ce qui concerne l'attractivité.

Il faudra toutefois tenir compte des avis qui ont été rendus car certains d'entre-eux étaient tout de même très critiques. En ce qui concerne les dossiers namurois, par exemple, je reste ouvert à la discussion, mais il faut tenir compte des avis qui ont été rendus. Il faut que ces projets soient corrigés pour tenir la route sur un aspect bien spécifique, celui du partenariat public-privé qui est un élément fondamental de notre politique. Lorsque la Région subit une perte de 500.000 euros par an dans le domaine d'Hottemme à Durbuy, il faut que l'on réagisse grâce à ce type de partenariat.

Les critères que j'utilise rencontrent ceux de l'étude de la KPMG qui porte le tourisme sur dix à quinze ans dans notre Région. Je reste donc ouvert à tous les projets intéressants.

M. Claude Ancion (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et l'encourage à rester vigilant sur les dossiers qui en valent la peine.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEI À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA GRIPPE AVIAIRE AU ROYAUME-UNI»

M. Daniel Senesael (PS). – Les autorités vétérinaires britanniques ont confirmé ce 4 juin la découverte d'un foyer de grippe aviaire de type H7 hautement pathogène dans un élevage de poulets du Comté d'Oxford. Toutes les mesures de lutte réglementaires ont été mises en place. Une enquête épidémiologique a également été engagée afin de rechercher les éventuelles exploitations en contact et l'origine de l'infection.

Après enquête de l'AFSCA, il apparaît que les importations de volailles vers la Belgique ayant eu lieu au cours de la période à risque précédant la découverte du foyer ne concernent que des poussins d'un jour. Ces volailles ne représentent qu'un risque négligeable de contamination.

L'AFSCA appelle cependant le secteur avicole à la plus haute vigilance et au respect rigoureux des mesures de biosécurité, en particulier pour les fournisseurs et les sous-traitants ayant des contacts avec le secteur avicole britannique.

Un tel cas de grippe ne peut pas être pris à la légère et il nous faut rester vigilant face à cette menace qui pourrait engendrer bon nombre de complications pour le secteur avicole. Des mesures sont-elles prises en Wallonie afin de prévenir d'éventuels cas de grippe aviaire de type H7? Des mesures ont-elles et sont-elles prises pour les personnes et véhicules revenant du Royaume-Uni? Qu'en est-il du transport de volailles du Royaume-Uni vers la Région wallonne?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je m'excuse de faire toujours cette réflexion lorsque l'on me pose une question relative à la santé animale, mais je rappelle que celle-ci relève de la compétence de l'AFSCA. Ce n'est toutefois pas parce que c'est du ressort du Fédéral que la Région ne doit pas prendre position.

Les autorités vétérinaires britanniques ont en effet confirmé la découverte d'un foyer de grippe aviaire de type H7 dans un élevage de poulets du Comté d'Oxford. Elles assurent avoir pris toutes les mesures de sécurité et de surveillance qui s'imposent.

En Belgique, l'AFSCA a mené une enquête par rapport aux importations en provenance de Grande-Bretagne. Elle confirme que les importations de volailles vers la Belgique ayant eu lieu au cours de la période de la découverte du foyer ne concerne que des poussins d'un jour. Ceux-ci ne représentent donc qu'un risque négligeable de contamination.

L'AFSCA a également rappelé au secteur avicole les mesures de sécurité à mettre en place. A l'initiative de M. Rudy Demotte, le Fédéral avait pris, en 1996, des mesures de précaution et avait mis en place un groupe de travail «Influenza-Aviaire» qui réunit régulièrement les autorités vétérinaires, agricoles et sanitaires du Royaume.

Pour sa part, le Gouvernement wallon a réalisé un inventaire des mesures à prendre et des fonctionnaires à désigner afin que l'on puisse s'accrocher à la réalité du Fédéral et que l'on puisse ainsi agir rapidement.

Des dispositions particulières ont été prises par M. Antoine au niveau des aéroports, qui représentent une porte d'entrée potentielle de la grippe aviaire.

Pour ma part, j'ai demandé à la DNF d'être particulièrement vigilante par rapport à la surveillance passive de la flore sauvage. Des oiseaux, morts d'une manière suspecte, ont été amenés et analysés par le laboratoire CERVA, le laboratoire de référence de notre Ministère fédéral de la Santé Publique. À ce jour, aucun oiseau examiné n'est porteur du virus de la grippe aviaire.

M. Daniel Senesael (PS). – Je remercie M. Le Ministre d'avoir apporté ces éléments de réponse.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «L'INTERDICTION DE LA CHASSE AUX CHATS EN FLANDRE»

M. Daniel Senesael (PS). – Les défenseurs des animaux ont remporté une bataille en Flandre. En effet, le Gouvernement flamand a interdit dès 2010 d'abattre les chats haret à l'aide d'un fusil. Les 175.765 signatures contre la chasse aux chats obtenues par Veeweyde, Gaia et bien d'autres associations n'ont pas laissé le Gouvernement flamand de marbre.

La régulation des chats haret à l'aide d'un fusil n'est autorisée que jusqu'à la fin de la saison de chasse 2009-2010. D'ici là, du 1^{er} septembre 2008 au 1^{er} juillet 2010, il sera encore permis de tirer sur un chat haret, mais uniquement «en dernier recours» et seulement s'il est prouvé que les chats causent des dégâts écologiques à la faune.

Le Gouvernement flamand a également décidé que des mesures de sensibilisation et de régulation seraient prises aussi vite que possible, au plus tard avant la fin de cette législature, pour réguler respectueusement la population des chats harets.

En Wallonie, la chasse aux chats harets est ouverte toute l'année. La volonté des associations de défense animale est d'y mettre fin.

Quelle est votre position sur ce nouvel arrêté? Comptez-vous vous pencher sur la possibilité d'interdire la chasse aux chats harets sur le territoire wallon? Des réflexions sur ce thème sont-elles en cours? Par ailleurs, avez-vous déjà été interpellé par les associations de défense des animaux à ce sujet?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai bien évidemment été interpellé par différentes associations de défense des animaux. Je suis sûr que cela ne vous a pas échappé.

Je souhaiterais tout d'abord vous rappeler que la chasse aux chats domestiques n'est pas autorisée dans notre région et que le chat sauvage est, pour sa part, une espèce en voie de disparition qui doit être protégée.

En ce qui concerne le chat haret, qui est un chat domestique retourné à l'état sauvage, il faut prendre conscience du fait qu'il exerce une prédation très importante sur les autres animaux. La possibilité de réguler la population de chats harets s'explique par trois raisons principales.

La première concerne la protection des chats sauvages. Il n'en reste que quelques couples en Wallonie. Il existe un risque important de croisement entre les chats sauvages et les chats harets, ce qui représente une menace pour la survie des chats forestiers. Il est donc nécessaire d'éviter ce type de croisement.

La seconde a trait à la protection des autres animaux. Je protège tous les animaux et je travaille par priorité. Les animaux en voie de disparition représentent ma priorité absolue. Une étude réalisée en Grande-Bretagne a démontré que les chats harets tuent 275.000 millions d'animaux par an en Grande-Bretagne, dont 55 millions d'oiseaux. Au contraire du chat sauvage, le chat haret prélève, en outre, une quantité importante d'animaux, mais ne se nourrit que d'une petite partie.

Enfin, différents pays ont pris des mesures drastiques concernant les chats harets pour des raisons sanitaires. Ceux-ci sont en effet porteurs de maladies et, de par leur caractéristique mi-domestique, mi-sauvage, représentent un risque plus élevé de contagion pour l'homme.

Pour ces raisons, nous maintenons la possibilité de réguler les populations de chats harets. Je reste toutefois ouvert à la discussion avec les associations de défense des animaux. Je pense qu'elles ont compris que quand on défend les animaux, on les défend de manière globale. Il ne faut pas prendre les éléments de manière isolée.

J'insiste toutefois encore une fois sur le fait que les chats domestiques ne peuvent être chassés, sauf si le Bourgmestre en prend la décision exceptionnelle.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour l'instant mais les discussions continuent.

M. Daniel Senesael (PS). – M. Le Ministre, je vous remercie de votre réponse et de votre réflexion.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA RÉCUPÉRATION DE L'EAU DE PLUIE»

M. Daniel Senesael (PS). – L'eau de distribution est primordiale. Le globe est composé de 70% d'eau dont 2,5% est potable et seulement 1% est disponible par les rivières, les lacs et les eaux souterraines. Les prévisions des experts sont inquiétantes: en 2025, un tiers de la population sera en manque d'eau.

Près de deux tiers de l'eau de distribution que nous consommons pourrait parfaitement être remplacée par de l'eau de pluie. D'autant qu'elle ne manque pas dans notre pays et qu'elle permet de réaliser facilement d'importantes économies tout en prenant soin de l'environnement.

Avant que l'eau courante devienne la règle, nos grands-parents se rabattaient sur d'autres sources d'approvisionnement: eau de pluie, sources, fontaines, etc. L'accès généralisé à la canalisation publique de distribution a rendu ces pratiques obsolètes.

Depuis les années soixante, la part de logement disposant d'une citerne d'eau de pluie n'a cessé de diminuer. Alors que les nappes phréatiques s'épuisent peu à peu en sous-sol, que les restrictions de consommation pour cause de sécheresse tendent à se répéter et que le prix de l'eau ne cesse d'augmenter.

Dans un tel contexte, laisser se perdre une telle manne tombée du ciel procède d'un comportement éthiquement irresponsable et économiquement désinvolte.

Récupérer l'eau de pluie, c'est économiser sur sa facture annuelle. Cette pratique permettrait également de soulager le réseau d'égouttage en période de fortes pluies.

Actuellement, les intercommunales de distribution d'eau dépensent des sommes importantes à potabiliser une eau qui pourrait être remplacée par de l'eau de pluie.

La consommation moyenne d'un ménage est d'environ 150 litres par jour dont 3 à 7% à peine serviraient à notre alimentation. Le reste disparaît dans les WC, dans nos salles de bain, dans nos lave-linge et lave-vaisselle.

Il convient cependant de rappeler que l'eau de pluie n'est pas potable. Mais on peut se contenter de récupérer l'eau de pluie uniquement pour les tâches ménagères et les sanitaires.

En Flandre et à Bruxelles, les pouvoirs publics incitent de plus en plus fermement à l'installation de citernes de récupération d'eau de pluie.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je tiens à rappeler tout d'abord que la Région wallonne est un gros producteur d'eau. Elle produit près de 430 millions de mètres cubes d'eau par an

L'eau est une *res nullius*, ce qui signifie qu'elle n'appartient à personne et qu'elle est gratuite à priori. Toutefois, les services nécessaires pour son épuration et sa distribution représentent un coût économique qu'il faut prendre en compte.

Encourager les citoyens à réutiliser l'eau de pluie peut avoir des effets utiles mais également neutres, voire contre-productifs selon les circonstances locales. Certains citoyens ne peuvent en outre pas installer des citernes de récupération d'eau de pluie.

Quatre-vingt pourcents du prix de l'eau publique sont composés de frais fixes qui sont récupérés grâce aux factures payées par les consommateurs. De ce fait, installer des citernes de récupération d'eau de pluie permet de diminuer la facture des citoyens, mais pas celle de la Région wallonne. Elle entraîne, de ce fait, l'augmentation de la facture des consommateurs qui ne peuvent pas installer de citerne.

Pour cette raison, nous n'encourageons pas les primes à l'installation de telles citernes. Seules certaines communes le font, principalement dans les régions du Luxembourg et de Liège. Nous n'avons, en outre, pas de cadastre des primes ni des obligations légales. Si tous les wallons installaient une citerne d'eau de pluie, il serait en outre difficile d'estimer le nombre de mètres cubes d'eau économisés.

Les volumes d'eau économisés dans les nappes d'eau aquifères grâce aux citernes d'eau de pluie sont en général négligeables en comparaison des ressources hydriques de notre Région. Je vous ai parlé des 430 millions de mètres cubes. On évalue entre 6,75 et 14 millions de mètres cubes les possibilités qui existeraient en la matière.

La bonne question à se poser est de savoir si c'est notre rôle de subsidier ce type de citerne alors qu'il existe des discriminations de départ entre citoyens, puisque tous ne peuvent installer une citerne pour récupérer l'eau de pluie, et qu'elle encourage beaucoup de citoyens à ne pas payer leur facture d'eau.

Une facture comprend deux volets. D'une part, le coût-vérité-épuration. Il ne serait pas normal que l'eau usée rejetée par les ménages qui utilisent l'eau de pluie soit épurée sans qu'ils ne le paient. D'autre part, le coût-vérité-

distribution. Les ménages qui refusent de payer leur facture d'eau devraient alors s'engager à ne pas être reliés au réseau de distribution puisque 80% des coûts pour la Région wallonne sont composés de frais fixes.

Voilà les questions que je pose et que je me pose car cette question n'est pas nouvelle. Je ne suis pas totalement fermé mais, au vu de la configuration de notre Région, il faut mettre la priorité sur l'épuration avant de la mettre sur la récupération de l'eau de pluie.

M. Daniel Senesael (PS). – Je prends acte de l'analyse de M. Le Ministre que je ne partage pas nécessairement. J'avais plus l'impression de me retrouver face à un agent de la SWDE qui doit vendre son eau que face au Ministre. Cela n'empêchera pas nos relations cordiales.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais prendre un autre exemple. J'ai eu un échange avec la directrice générale des eaux de Paris. Celle-ci m'a dit qu'elle ne veut pas que les gens diminuent leur consommation d'eau car cela diminuerait la pression sur le réseau et induirait des problèmes au sein même de celui-ci, avec des difficultés d'approvisionnement.

Aujourd'hui, à Paris, il n'y a pas de compteurs individuels. Cette ville ne compte que 90.000 compteurs pour 10 millions d'habitants. En Région wallonne, au moins, nous avons un système de coût vérité et l'on paie ce que l'on consomme.

Nous avons en Région wallonne une facture et une consommation moins élevées que la moyenne européenne et nous sommes de gros producteurs d'eau. Ce n'est quand même pas mal. Le bilan est positif.

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA RÉCENTE POLLUTION DU SAMSON, L'IDENTIFICATION DES RESPONSABILITÉS ET LES SUITES EN TERMES DE PRÉVENTION POUR L'AVENIR»

QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA POLLUTION DÉTECTÉE DANS LE SAMSON»

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Au milieu de ce mois de juin, la vallée du Samson à Gesves a vécu un funeste épisode avec la pollution qui y a été découverte. En effet, sur des kilomètres, les pêcheurs ont pu voir des centaines de poissons gisant par le fond.

Alors que le Samson présentait jusqu'à il y a peu une belle qualité biologique, justifiant un programme de réimplantation du saumon, les dégâts de la pollution découverte n'en sont que plus grands aujourd'hui. En effet, 8.000 jeunes saumons avaient été réintroduits quelques jours seulement avant cette pollution. Autant dire qu'il n'en reste rien. Cet épisode réduit à néant, pour cette année au moins, le projet de réimplantation du saumon dans la vallée de la Meuse.

La bonne volonté des citoyens ne doit pas être mise en péril par la négligence d'une seule personne.

L'impact sur l'environnement est assez lourd. Pouvez-vous me donner des précisions sur l'ampleur des dégâts, et sur le temps qui sera nécessaire pour retrouver un équilibre dans le Samson? Quels sont les résultats du comptage qui devait être effectué suite à la pollution? Quel est l'impact sur l'écosystème forestier entourant le Samson?

La presse faisait état de suspicion d'une origine agricole, mais à l'heure du dépôt de cette question, aucun élément probant ne confirme ni n'infirme cette piste. Je viens de lire dans le journal qu'on connaît maintenant le lieu et la substance à l'origine de la pollution mais qu'on en connaît toujours pas l'auteur.

Pouvez-vous m'indiquer si vous disposez de plus d'informations sur l'origine de la pollution? Qui va enquêter sur son origine? Quelles seront les suites qui y seront réservées?

Le Samson venait donc d'être rempoissonné: 8000 alevins sont probablement morts dans cette pollution. Quel avait été le coût de cette opération? Qui l'avait assumé?

Pouvez-vous me dire ce que vous comptez mettre en place pour obtenir réparation du préjudice auprès du responsable de cette pollution, afin que le pollueur assume le coût réel de ses actes?

Y aura-t-il une autre tentative de rempoissonnement dès que le biotope le permettra?

Enfin, cet épisode met en lumière toute la nécessité de rassembler tous les acteurs concernés autour de la préservation de l'environnement, surtout dans un cas comme celui-ci, où l'écosystème est d'une grande richesse. Pouvez-vous m'indiquer les initiatives que vous avez prises ou que vous comptez prendre afin de prévenir d'autres cas de ce type?

J'ai lu que la Commune a sollicité une étude complémentaire auprès du service de la pêche. Qu'en pensez-vous?

Mme Eliane Tillieux (PS). – Comme ma Collègue, je souhaiterais intervenir par rapport à la récente pollution du Samson. Mercredi 11 juin, SOS Pollution, le service de garde et d'intervention d'urgence de la Police de l'environnement, était averti par un habitant de la commune de Gesves de la présence de poissons morts dans le Samson, charmante rivière du Condroz.

On sait aujourd'hui que la base de cette catastrophe est agricole.

Les dégâts sont considérables: des truites, des chabots, des anguilles, et des écrevisses ont été retrouvés dans le fond du cours d'eau où, semble-t-il, plus aucune vie ne subsiste.

La situation est d'autant plus désolante que le Samson avait été choisi par les Facultés de Namur et l'Université de Liège dans le cadre du projet Saumon 2000 visant la réintroduction de l'espèce dans notre région. Des milliers d'alevins venaient ainsi d'être déversés dans la rivière.

Pourriez-vous nous préciser l'ampleur des dégâts? L'enquête en cours a-t-elle déjà pu mettre en évidence la source de la pollution et d'éventuelles responsabilités? Quelles sont les conséquences pour le projet de réintroduction du saumon?

D'autre part, je m'inquiète quant à la réaction des services compétents. Pour des raisons inconnues, le service SOS pollution ne s'est pas rendu sur place. En outre, le bras armé de la Région wallonne pour combattre ce type de pollution n'a été prévenu qu'à la fin de la journée du 14 juin. Pouvez-vous me confirmer ces informations?

Les Communes concernées n'ont, en outre, pas été averties immédiatement. Le 19 juin, la Commune d'Andenne n'avait toujours pas été prévenue par la Région de l'ampleur de la pollution. En conséquence, le dimanche, des pêcheurs s'adonnaient encore à leur passion et consommaient les produits de leur pêche. Il en va de même pour les restaurants. Que pensez-vous de ceci?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je remercie les deux Députés d'avoir posé cette question. Il me semble toutefois important de ne pas inverser les responsabilités. Mme Tillieux, vous portez une charge violente à l'encontre des services de la Région wallonne, c'est toutefois le pollueur qu'il faut condamner. Il est scandaleux d'avoir une attitude comme la sienne. Il sera poursuivi et je vais vous expliquer ce qu'il risque.

Au stade actuel, l'enquête menée indique qu'il est probable que ce soit un insecticide puissant qui soit à l'origine de la pollution. Il faut toutefois encore en préciser la substance. L'enquête est encore en cours et je n'ai pas connaissance de l'identité de l'auteur.

La flore a peu souffert de cette contamination, mais la faune a été gravement atteinte. La pollution est toutefois circonscrite au Samson.

Comme le produit polluant était manifestement soluble dans l'eau, le phénomène n'a pas pu être endigué. C'est par une dilution naturelle qu'il s'est estompé. J'ai toutefois réclamé une analyse afin de déterminer les risques de bio-accumulation.

Dans tous les cas, le principe pollueur-payeur sera totalement appliqué. Conformément à l'article 392 du Code de l'eau, le contrevenant risque entre huit jours et six mois d'emprisonnement et de 26 euros à 500.000 euros d'amende.

Les 8.000 alevins de saumon qui sont morts suite à cette pollution représentaient un coût pour la Région de 0,50 euro par pièce. Nous réclamerons aux pollueurs les montants supplémentaires pour cette perte.

J'ai demandé une enquête administrative afin de déterminer comment les services ont réagi. Je tiens toutefois à préciser que j'ai rencontré les responsables communaux qui ne se sont pas plaint d'un manque de réactivité de la part de l'URP. S'il y a eu un manquement, quel qu'il soit, il sera déterminé par un rapport et des mesures seront prises en conséquence.

Toutefois, on doit d'abord poursuivre et sanctionner très durement le pollueur.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je vois bien que vous restez attentif à ce dossier. Je vous encouragerai toutefois à en informer tous vos services de vos compétences ainsi que les agriculteurs. Tout bon sens peut amener à la réflexion qu'un tel déversement est dangereux. Parfois cependant, on ne s'en rend pas compte et il est important de le faire savoir.

Il s'agit de voir comment éviter que pareil cas ne se multiplie.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je remercie M. le Ministre. Ma question visait l'information des services concernés. Sur le fond, on peut se réjouir que les enquêtes sont en cours. Dans les faits, il s'agira de voir s'il y a eu éventuel manquement en termes d'informations. Dès lors, il conviendra de viser son amélioration. Le but étant de parvenir à une information correcte quant :

- aux faits survenus ;
- aux conséquences réelles ;
- aux mesures à prendre.

M. le Président. – Je vous propose de suspendre nos travaux quelques minutes.

- La séance est suspendue à 11 heures 31 minutes.

- La séance est reprise à 11 heures 43 minutes.

- M. Philippe Fontaine, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel à 11 heures 43 minutes.

QUESTION ORALE DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT DE DÉSIGNER LE CABINET HAUMONT POUR RÉPONDRE À L'AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DANS LE DOSSIER CEREXHE-HEUSEUX-BEAUFAYS (CHB)»

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Si j'ai bien compris la réponse de votre collègue, M. le Ministre Antoine, qui a répondu à la place de M. le Ministre-Président sur les conséquences néfastes pour l'image de la Wallonie dans les instances internationales des dérapages verbaux de certains de Ministres dans le dossier CHB, il semble que ce soit désormais à vous qu'il incombe de rédiger la réponse du Gouvernement à l'avis motivé de la Commission européenne.

Pour ce faire, vous serez aidé par le cabinet d'avocats Haumont, à moins que ce ne soit l'inverse. Quoi qu'il en soit, vous porterez la responsabilité politique du contenu de la réponse.

C'est le choix de ce cabinet qui m'amène à vous poser quelques questions.

Considérez-vous qu'il soit sain de prendre, pour défendre les intérêts du Gouvernement, un cabinet dont la compétence n'est pas en cause, mais qui intervient déjà pour compte non seulement du MET, mais aussi de la SOFICO, dans le cadre d'un recours conjointement introduit au Conseil d'État par différentes associations environnementales contre la dérogation à la loi de la conservation de la nature et au décret relatif à la conservation des sites Natura 2000, une dérogation accordée par la DNF audit MET dans le cadre du dossier CHB ?

Il est difficile de servir deux maîtres à la fois. Que dire quand ils sont trois ?

Un même cabinet intervenant pour deux clients différents dans un même dossier suscite évidemment la crainte légitime qu'en cas d'intérêts discordants, l'un des deux clients ne s'estime lésé ou mal défendu. *A fortiori*, si le même cabinet est sollicité par le Gouvernement pour représenter ce que celui-ci estime être les intérêts wallons, dans un dossier étroitement associé au précédent.

N'y a-t-il pas lieu de craindre que la SOFICO ne se retourne contre la Région et ne lui réclame des dommages et intérêts en cas de renoncement au projet CHB?

Le cabinet dont question étant déjà impliqué «corps et biens» dans le dossier CHB d'une façon favorable au projet — il plaide au Conseil d'État pour le maintien d'une dérogation nécessaire à la réalisation de la liaison autoroutière CHB -, pensez-vous qu'il puisse être pour vous un conseiller objectif, à même de vous donner une vision objective et impartiale du dossier? À moins que ce cabinet ne soit schizophrène, cela me paraît hautement improbable.

Pourriez-vous enfin nous indiquer de quelle manière le cabinet dont nous parlons a été désigné?

Une consultation de différents cabinets d'avocats a-t-elle été lancée afin de respecter les dispositions obligatoires de la législation sur l'octroi des marchés publics, même dans le cas de la procédure négociée? En cas de réponse affirmative, pouvez-vous dire combien de cabinets ont ainsi été consultés?

Si elle a eu lieu, la consultation des différents cabinets a-t-elle donné lieu à des remises de prix? En cas de réponse affirmative, pouvez-vous dire combien de remises de prix lui sont ainsi parvenues?

Le cabinet Haumont a-t-il réellement remis l'offre la plus intéressante? Pouvez-vous indiquer les critères qui ont été retenus pour procéder à la comparaison des offres rentrées et les raisons pour lesquelles ledit cabinet a finalement été choisi?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est en qualité de la représentation permanente que j'ai été chargé, le 4 mai dernier, d'apporter la réponse du Gouvernement wallon à l'avis de la Commission européenne. Pour ce faire, dans le cadre de sa rédaction technique, mon Cabinet sera aidé par Maître Haumont. La raison de cette décision est due au fait de sa connaissance approfondie du dossier. Sa mission n'est pas de répondre en tant que telle, mais d'éclairer mon Cabinet quant à la proposition de réponse.

Au vu de l'avis juridique, nous répondrons via la représentation permanente à la Commission, ce qui est la voie classique.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je remercie M. le Ministre.

QUESTION ORALE DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA CONTAMINATION DE PARCELLES D'ESSAI NON OGM PAR DES OGM EN WALLONIE»

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Notre assemblée a récemment adopté un texte de décret relatif à la question de la coexistence entre les cultures OGM et non OGM.

Quelques jours auparavant, le SPF Santé publique informait de ce qu'un essai de colza conventionnel de la société Bayer avait été contaminé par des OGM non autorisés à la culture en Europe. Cet essai était partiellement mené en Wallonie, dans les Communes de Havelange et Pont-à-Celles. Selon Bayer les mesures adéquates ont été prises pour empêcher la dissémination des OGM non autorisés.

Vous avez vous-même évoqué cette question lors de notre dernière séance plénière.

En vertu du texte que notre assemblée vient d'adopter, la firme Bayer ne devrait-elle pas rapidement fournir aux autorités wallonnes la localisation exacte de ces essais contaminés?

Ne faut-il pas notifier aux producteurs voisins le fait que des parcelles ont été contaminées à côté de leurs cultures?

Ne faut-il pas imposer à la firme Bayer une recherche élargie au-delà de leur parcelle d'essai *stricto sensu*, c'est-à-dire dans les parcelles avoisinantes?

Les Communes concernées ont-elles été informées?

Les informations diffusées stipulent en outre que «Le seul risque de dissémination de ces OGM non autorisés est de retrouver des repousses de colza sur les parcelles concernées dans les années suivantes. C'est pourquoi Bayer, sous le contrôle du SPF Santé publique, effectuera pendant les prochains mois des contrôles réguliers sur l'apparition de repousses».

Or, une étude récente parue dans le magazine scientifique *Biology Letters* montre que du colza volontaire peut réapparaître dans les champs dix ans après l'ensemencement.

N'est-il pas dès lors nécessaire de prévoir un suivi des parcelles plusieurs années d'affilée?

Avez-vous interpellé vos Collègues du Gouvernement fédéral aux fins d'éviter ce risque de contamination ultérieure?

Quelles sont les mesures qui ont été prises?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Le décret relatif à la coexistence des cultures de plantes OGM et biologiques a été voté il y a quelques jours. Il ne s'applique pas à cette contamination relative à des essais mis en place par la firme Bayer.

J'ai pris des renseignements auprès du SPF Santé publique.

Il s'avère que les essais incriminés concernent des semis avec du colza interdit à la culture par la firme Bayer. L'expérimentation en champ par Bayer s'est fait pour quatre localisations, dont deux en Wallonie. Celle-ci avait pour objet 81 mini-parcelles avec ces semences qui, en principe, n'étaient pas génétiquement modifiées. Il s'est avéré que 15 mini-parcelles ont reçu des semences contaminées. Le semis a été réalisé le 6 mai passé et les essais ont été détruits par Bayer le 26 mai dernier. Du diquat a été pulvérisé sur toutes les parcelles le 27 mai. Les semences incriminées ont été enlevées manuellement et traitées à la chaleur. Les semences voisines ont été enlevées par pulvérisation au diquat.

La localisation exacte des parcelles, ainsi que les dispositifs expérimentaux des essais, nous ont été transmis.

Avec un rendement de trois à quatre tonnes par hectare, le colza produit une quantité énorme de graines par hectare. En outre, il possède une capacité pour ces graines de germer encore cinquante ans et ce, après avoir été ramenées à la surface du sol.

J'ai demandé à la Police de l'Environnement de constater cette pollution et d'imposer à la firme Bayer un plan de réhabilitation des sols.

Je constate avec stupeur qu'une grande firme internationale telle que Bayer n'a pas la rigueur voulue que pour procéder à des essais. Cela pose la question de la commercialité de leur activité.

Des dispositions sont et seront prises au niveau du plan de réhabilitation.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je remercie M. le Ministre qui me rassure un petit peu. Voyez qu'il est nécessaire de prendre des décisions et des arrêtés rapidement afin d'éviter ce type de situation.

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «L'ABSENCE D'UN SECTEUR DE LA RECHERCHE EN MATIÈRE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN RÉGION WALLONNE»

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – La récente semaine de l'agriculture et les divers chiffres relatifs au secteur qui ont été diffusés à cette occasion montrent que ce type d'agriculture plus respectueuse de l'environnement est plébiscité par de nombreux consommateurs et qu'un nombre de plus en plus important de producteurs se lance dans cette filière.

Comme vous le savez, il n'y a aujourd'hui pas de développement d'une quelconque filière agricole sans un investissement parallèle dans la recherche.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, si l'agriculture biologique est soutenue dans notre Région au travers d'un régime d'aides, le soutien à la recherche est, quant à lui, quasiment absent, à notre connaissance.

Le Centre-Pilote Bio mène un bon travail, mais principalement dans le secteur du développement et de la vulgarisation, et Bioforum est soutenu en tant que conseil de filière. Ces deux structures n'assurent cependant pas de travail de recherche agronomique en tant que tel.

La recherche est en train de se structurer de façon internationale. Du côté de l'ITAB, une nouvelle initiative est en cours. Du côté flamand, il en va de même au sein de l'Institut flamand de recherche agronomique.

Permettez-moi dès lors de vous interpellier sur les points suivants.

Quelle est la part actuelle des investissements de recherche spécifiquement dévolus à l'agriculture biologique en Wallonie? Le CRA-W ou d'autres structures de recherche développent-ils des recherches dans ce domaine et, si oui, lesquelles et pour quelle affectation du montant de budget total de recherche? Une évolution est-elle envisagée?

Avez-vous l'intention de mettre sur pied une structure permanente et fonctionnelle de recherche exclusivement consacrée à l'agriculture biologique en Région wallonne? Outre les travaux de recherche, cette structure assurerait la présence de notre Région dans les réseaux internationaux actuellement en plein développement.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je rappelle les mesures que j'ai prises et qui ont un caractère radicalement avancé par rapport à mon prédécesseur et qui sont:

- le renforcement de l'aide durant la période de conversion de l'exploitation agricole;
- l'encadrement et la professionnalisation du secteur avec l'allocation de montants importants;
- la campagne de promotion du bio.

Au-delà de tout cela, le secteur connaît une progression de 11% en termes de production et de 15% en termes de transformation.

Au niveau de la recherche, il n'y a pas de département spécifique à la recherche en bio. Ce n'est pas pour cela qu'il n'y a pas de recherche dans ce secteur.

Vous ne pouvez pas juste opposer l'agriculture biologique à l'agriculture conventionnelle. En effet, entre les deux, seules les techniques de mise en oeuvre peuvent varier. La relation sol-plante-animal constitue l'axe des recherches menées. La différence entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle réside dans l'organisation de cette relation.

De nombreuses recherches sont développées dans le secteur agricole biologique. Celles-ci sont menées par le CRA, les Facultés universitaires et les hautes écoles. Divers exemples en attestent, tels que la création de variétés de céréales résistantes aux maladies et ravageurs notamment. Dans le secteur de la viande, un projet réunissant le CRA, l'Université de Liège et le CEB arrive dans sa phase finale dans son projet de gestion de la période de croissance d'engraissement chez les bovins et la qualité intrinsèque de la viande des bovins en relation avec sa valorisation en agriculture biologique. Le subside octroyé à ce projet est de 339.370 euros. Dans

le secteur végétal, des subventions sont octroyées depuis le 1^{er} janvier et le seront jusqu'au 31 décembre de cette année. On notera notamment le projet visant à la protection phytosanitaire en verger des pommiers. Le subside total y alloué est de 960.000 euros. L'originalité de ce projet est qu'il intègre un maximum de concepts.

D'autres recherches à plus long terme sont actuellement réalisées au CRA avec des contacts au niveau international.

La production, tant animale que végétale, utilise l'ensemble de la mobilisation des secteurs et départements. Les questions aux problèmes transitent via le Bioforum notamment concernant les demandes de subsides. À ce jour, peu d'actions ont été demandées par le secteur.

Je suis pour le développement d'une agriculture performante. J'ai plus que jamais l'ambition que la recherche en prenne compte.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je réponds favorablement à la proposition que vous avez citée. Il convient d'avancer dans les projets internationaux, mais surtout de faire en sorte que les projets soient bien structurés avec des tableaux et des chiffres au besoin.

Quelle est votre loi d'orientation quant à la part dévolue à l'agriculture biologique? Ici, je vous demandais la part escomptée. Si ceci ne se fait pas en début de législation, nous en sommes à présent à la fin.

On notera que la demande, aujourd'hui, est plus forte que l'offre. De fait, nous sommes pour l'instant en train d'importer.

Il est intéressant de construire et structurer un secteur d'activité. Le problème des abeilles ou du Samson serait géré beaucoup plus facilement si des contrôles étaient établis.

Essayons donc de structurer ce secteur. Vous savez qu'il y a une demande du secteur lui-même.

À cet effet, des projets ont été déposés par le CRA.

Provenant d'une région connue pour ses fruits, je m'inquiète particulièrement en la matière.

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA PROMOTION DE LA VIANDE BOVINE»

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Voici quelques jours, vous avez lancé une nouvelle campagne de promotion de la viande bovine pour un montant de 900.000 euros. Celle-ci sera axée sur le blanc bleu. Vous avez présenté cette campagne comme une première face aux difficultés vécues par le monde agricole, notamment liées à l'augmentation des coûts de production.

Dans le même cadre, vous évoquez également le fait que, la campagne de vaccination étant lancée, l'objectif sera aussi de débloquer les marchés, notamment vers l'Italie, pour stimuler nos exportations.

Une partie des difficultés de nos éleveurs wallons vient du fait qu'ils subissent une concurrence venue d'autres pays où les coûts de production sont inférieurs aux nôtres.

Permettez-moi de vous interpellier sur divers aspects liés à l'efficacité de telles mesures.

De quels indicateurs disposons-nous pour mesurer l'efficacité de telles campagnes sur la vente de nos productions wallonnes? De précédentes campagnes ont-elles eu un impact sur la consommation de viande bovine issue de notre région? Si oui, dans quelle mesure cet impact est-il supérieur aux coûts engagés? Si de telles campagnes ont pour effet de *booster* la viande argentine, est-ce bien efficace?

Par ailleurs, pourquoi cibler spécifiquement le Blanc bleu? N'est-il pas opportun de promouvoir l'ensemble de la viande bovine wallonne qu'il s'agisse du Blanc bleu ou d'autres races?

Dès lors que le principal problème rencontré aujourd'hui par nos éleveurs est celui de l'augmentation des coûts de production, en quoi une campagne de promotion peut-elle avoir un impact sur ces coûts de production?

Je vous vois proposer de stimuler nos propres importations. N'est-ce pas un peu contradictoire? Nos viandes bovines n'entrent-elles pas en concurrence avec les viandes italiennes, notamment?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La campagne qui est lancée est la première suite donnée à la mise en place, le 30 mai dernier, d'une plate-forme des agriculteurs. La Région wallonne avait déjà mis en oeuvre divers mécanismes pour aider les agriculteurs affectés par la maladie de la langue bleue.

En ce qui concerne la campagne de promotion du blanc-bleu proprement dite, il est à noter que c'est une action supplémentaire qui n'est pas la seule mesure que nous mettons en oeuvre pour les agriculteurs.

L'essentiel est de rappeler à nos concitoyens que notre viande est de très bonne qualité. Celle-ci provient de chez nous et représente dès lors une plus-value économique, sociale et environnementale. Il est important de consommer des produits de proximité afin d'éviter toute une série d'impacts globaux sur les émissions de CO₂.

Cette campagne ne *booste* pas la production argentine qui est de toute manière limitée à 4% dans nos supermarchés. Le blanc-bleu n'est en outre pas produit en Argentine.

Le spot TV qui vous mentionnez n'est qu'un aspect de cette campagne de promotion. Quatre cent actions de promotion et de dégustation ont lieu dans les grandes surfaces. Elles ont pour effet direct d'augmenter les ventes de blanc-bleu de 15% minimum. Si elles sont couplées avec des actions dans la distribution, on arrive à des pics de 30%.

Le blanc-bleu est particulièrement visé par cette campagne car cette viande reste la vitrine de nos éleveurs, même si ceux-ci ont diversifié leur production. Les sondages sont sans équivoque. Notre campagne s'est donc basée sur des études de consommateurs.

Notre objectif n'est pas, par le biais de cette campagne de diminuer les coûts de production. Il faut aussi agir en amont si on veut *booster* les ventes.

Les problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs sont de trois types: des coûts de production de plus en plus élevés, un prix sur le marché qui n'est pas bon et les causes de la maladie de la langue bleue. Les agriculteurs de notre Région ont été particulièrement touchés par cette maladie car la viande représente dans de nombreux cas leur seul revenu.

En ce qui concerne les coûts de production auxquels sont confrontés les éleveurs, outre les mesures qui peuvent être prises au niveau fédéral par rapport à l'observatoire des coûts et des marges, j'ai déjà mis en place différents mécanismes qui permettent d'y faire face à moyen et long terme.

On en est là. Nous ferons une évaluation de la campagne.

Je ferai une visite en Italie pour voir dans quelle mesure nous pouvons exporter notre viande dans ce pays. Ceci aura un impact important sur l'engorgement et le désengorgement de notre marché. Nous réaliserons également des analyses dans d'autres pays limitrophes. Je veux que nous remportions des marchés, raison pour laquelle nous faisons la promotion de notre viande à l'intérieur et à l'extérieur de notre pays.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – J'ai entendu que cette campagne provient de la plate-forme des agriculteurs.

Je me demande pourquoi ne pas booster toutes les viandes des agriculteurs. Cette campagne peut *booster* la consommation, mais est-il certain que ses effets perdureront par après?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Arrêtez déjà de dire partout qu'il faut arrêter de manger de la viande.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Il faut voir comment on peut se suffire avec notre production interne.

Vous devez être d'accord avec moi qu'il faut aller vers une production et un marché régional pour que l'on arrête de s'entretuer et que l'on investisse en amont. Il faut agir de manière structurelle et dans tous les secteurs. Je vous demande de réfléchir à une campagne complète.

- *Mme Monika Dethier-Neumann, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel à 12 heures 20 minutes.*

Mme la Présidente. – Les questions orales de M. Senesael sur «le nombre d'agents de la Division Nature et Forêts (DNF) en Wallonie picarde; «la décharge du marais petit Bruxelles» et «la pollution à Amougies» sont reportées.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «L'ÉTAT DE LA POPULATION DE L'ÉCUREUIL GRIS EN RÉGION WALLONNE»

M. Philippe Fontaine (MR). – L'écureuil gris est un petit mammifère arboricole d'Amérique du Nord. Il ne ferait pas parler de lui s'il n'avait pas été introduit en Europe par l'Angleterre et l'Italie notamment pour y causer semble-t-il plus de dégâts qu'autre chose.

C'est notre écureuil commun qui pâtit le plus de sa présence. L'écureuil gris est en effet plus fort et plus gros que le roux et résiste mieux aux maladies. Le résultat est la quasi disparition totale de l'écureuil roux en Angleterre et l'Italie se prépare à suivre la même évolution.

Les spécialistes semblent s'entendre pour affirmer que la protection ou la restauration des populations d'écureuil roux passe par l'éradication de l'écureuil gris en Europe ainsi que par la restauration de son milieu de vie souvent perturbé par les routes, l'urbanisation et la déforestation partielle.

L'écureuil gris ne se contente pas de décimer les populations d'écureuil roux là où il s'implante, mais il s'attaque aussi aux arbres dont il enlève l'écorce pour se nourrir. Les hêtres semblent emporter sa préférence, mais il peut aussi bien s'en prendre à l'érable, au bouleau, au chêne ou au frêne. Il peut aussi s'attaquer aux plantations commerciales, aux vergers ou aux cultures céréalières. On parle de menaces sérieuses si rien n'est fait rapidement.

L'Union européenne a demandé à l'Italie de prendre des mesures pour éviter que l'animal ne franchisse les frontières des pays voisins, mais la Suisse et la France sont à présent aussi concernées. A-t-on déjà observé des individus voire des populations d'écureuil gris en Région wallonne? Si oui, dans quelle proportion?

Des observations ont-elles été menées pour en vérifier la présence? A-t-on observé une évolution des populations d'écureuil roux en Région wallonne? Connaît-on les causes d'une éventuelle diminution? Des mesures sont-elles prises pour le protéger? Lesquelles?

De plus en plus d'écureuils sont observés aux abords des habitations. Disposez-vous d'explications pour expliquer cette nouvelle proximité? L'écureuil serait-il chassé de nos forêts?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Nos services n'ont pas encore observé d'écureuils gris dans notre Région. J'ai initié une étude sur les petits mammifères. Celle-ci durera trois ans et nous sommes actuellement à la fin de la deuxième année. L'écureuil roux fait partie des mammifères qui sont étudiés.

En ce qui concerne l'écureuil gris, si on devait constater sa présence, je prendrais les mesures immédiates qui s'imposent pour l'éradiquer afin d'éviter des conséquences non négligeables sur les populations d'écureuils roux ainsi que sur la flore. Cet exemple montre encore à quel point les espèces invasives entraînent de réels problèmes partout dans le monde. Vous comprenez bien que nous ne laisserons pas une telle situation se développer sans réponse forte de notre part. Nous n'hésiterons pas à éradiquer l'écureuil gris afin de protéger l'écureuil roux.

Je vous rappelle toutefois que les écureuils peuvent se montrer très agressifs et qu'ils sont souvent porteurs de maladies.

À la fin de l'étude que je viens de mentionner, nous aurons une idée plus précise de la population d'écureuils roux dans notre Région. Aujourd'hui, les données d'inventaire sont quasiment inexistantes.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je suis heureux de constater qu'il n'y a pas, à première vue, d'écureuil gris en Région wallonne mais il est évident que s'ils sont présents en masse en Italie, il y a un risque important qu'ils s'installent également dans notre Région.

En ce qui concerne la deuxième partie de ma question, je m'étonne de voir dans mon jardin des écureuils alors que j'habite en région urbaine. On les voit de plus en plus à proximité des habitations et en région urbaine.

Mme la Présidente. – La question orale de M. Fourny sur «la lutte contre les graffitis» est reportée.

Ceci clôture nos travaux en Commission. La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 28 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Claude Ancion, MR
Mme Monika Dethier-Neumann, Présidente
M. Philippe Fontaine, Président
M. Benoît Lutgen, Ministre
M. Robert Meureau, Président
M. Daniel Senesael, PS
Mme Eliane Tillieux, PS
M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
CARI	Centre apicole de recherche et d'information
CEB	Centre-Pilote bio
CERVA	Centre Régional de Valorisation, de l'Agroalimentaire
CHB	Cerexhe-Heuseux-Beaufays
CoCoF	Commission communautaire française
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CRA	Centre de recherches agronomiques de Gembloux
DNF	Division Nature & Forêts
FEDER	Fonds européen de Développement régional
ITAB	Institut Technique de l'Agriculture Biologique
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
OGM	Organisme génétiquement modifié
OPT	Office de Promotion du Tourisme
PIB	Produit intérieur brut
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOS	Save Our Souls (Sauvez nos âmes)
SPF	Service public fédéral
SWDE	Société wallonne de Distribution d'Eau
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
URP	Unité de Répression des Pollutions